

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 24 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 18 janvier 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	M. Florent MONEYRON
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	Mme Séverine VIAL
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Lucas ANTOINE
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	
Mme Anne-Marie OLIVON	
M. Gilles MARQUET	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Absent : Mme Catherine MORAND

Etaient représentés (procuration) :

Mme Sylvie ROCHE (à Mme Marie-France MARMY)
M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 / Représentés : 3 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : TOURISME - Convention d'édition, de maintenance, de distribution et de diffusion de circuits de randonnées pédestres en Livradois-Forez 2023 – 2027

TOURISME

CONVENTION D'ÉDITION, DE MAINTENANCE, DE DISTRIBUTION ET DE DIFFUSION DE CIRCUITS DE RANDONNEES PEDESTRES EN LIVRADOIS-FOREZ

2023 – 2027

- VU la délibération du 14 décembre 2021 qui approuve la poursuite de la délégation de compétence « promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme » et la convention de partenariat 2022-2024 avec la Maison du Tourisme ;
- VU la délibération du 25 juin 2020 concernant la mise en place d'une convention relative à la vente des topoguides locaux et à la maintenance et au balisage des circuits de randonnée recensés dans les topoguides locaux,

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de collaboration concernant l'édition de topoguide locaux et la maintenance et le balisage des circuits de randonnées recensés dans les topoguides locaux, leur distribution et la diffusion des circuits de randonnées pédestres.

Actuellement, 12 topoguides sont disponibles en Livradois-Forez.

Concernant l'édition du topoguide « Balades et randonnées entre Dore et Allier », les engagements de la CC Entre Dore et Allier sont les suivants :

- prévenir la MDT d'une future réédition/réimpression au moins 1 an à l'avance ;
- réaliser et financer les topoguides (édition graphique, impression, paiement droit IGN, enregistrement auprès de l'AFNIL, Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre, pour l'obtention d'un ISBN) ;
- respecter la nouvelle charte graphique mise en place par la Maison du tourisme du Livradois-Forez concernant l'édition des topoguides de randonnées pédestres ;
- associer la Maison du tourisme à l'élaboration du topoguide (sélection des itinéraires, mise en forme, etc.) ;
- fournir (si besoin) du texte et des photos ;
- associer la Maison du tourisme à l'inauguration des topo-guides ;
- co-valider le bon à tirer.

Les engagements de la maison du tourisme, sont définis ainsi :

- assurer une aide technique à la réalisation du topoguide ;
- fournir un état des lieux des chemins de randonnées de la communauté de communes ;
- contribuer à la sélection des itinéraires ;
- aider à la sélection de photographies et conseil à la mise en page ;
- collaborer avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de la modification du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- aider à l'obtention des droits de reproduction IGN ;

- aider à l'enregistrement auprès de l'AFNIL afin d'obtenir un ISBN (code-barre) ;
- co-valider le bon à tirer.

D'autre part, concernant la maintenance et le balisage des circuits de randonnée recensés dans les topoguides locaux, la Maison du tourisme, en étroite collaboration avec l'association Randonnée en Livradois-Forez (RELF), assure le suivi de l'état du balisage et de l'entretien léger :

- des circuits non-inscrits au PDIPR édités dans les topoguides locaux
- des circuits inscrits au PDIPR dans la mesure où la MDT est sélectionnée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'appel d'offre annuel « balisage et petit entretien des sentiers du Livradois-Forez ».

Pour ce qui est relatif à la distribution, la Maison du tourisme s'engage à mettre à la vente les topoguides des communautés de communes signataires de la présente convention dans ses propres bureaux d'information. En complément, la Maison du tourisme se propose de démarcher certains commerces pour les inciter à vendre l'ensemble des topoguides du Livradois-Forez notamment auprès des librairies, des maisons de la presse, ... en Livradois-Forez et dans les grandes villes de proximité.

Il est proposé un prix public de vente pour le topoguide Entre Dore et Allier d'un montant de 6€ avec une commission de 40 % pour la Maison du tourisme.

Aussi, la Communauté de Communes s'engage, à la suite des rééditions/réimpressions à reprendre les anciens topoguides achetés mais non vendus par la MDT et ses revendeurs et les remplacer par les nouveaux topoguides.

Enfin, la Communauté de Communes autorise la Maison du tourisme à diffuser l'ensemble des informations des circuits inscrits et non-inscrits au PDIPR via le site internet dédié à la diffusion de circuits de randonnée sur le territoire : <https://www.livradois-forez-rando.fr/>. et sur l'application disponible sur Apple Store et Google Play : Livradois-Forez Rando.

Il convient donc d'autoriser Madame La Présidente à signer la présente convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à 32 voix POUR et 2 abstentions** la proposition.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente